

ministre des Postes devrait répondre à ma question au sujet des publications agricoles et des petits quotidiens.

Je reviens à la question que j'ai soulevée l'autre jour. M. Roy Thomson ne doit pas, il me semble, avoir besoin de subventions. Les McConnell non plus. Peut-être ne s'agit-il pas d'une subvention. Peut-être ne pourrait-on pas publier ces périodiques agricoles autrement. Mais le ministère devrait certes avoir une certaine idée de la situation, du point de vue financier. J'attends avec impatience une lettre du ministre à ce sujet. Je dois dire que j'apprécie les renseignements qu'il m'a adressés l'an dernier à ce propos.

J'aimerais que le ministre des Postes réponde à la question que j'ai soulevée il y a plusieurs années au sujet d'un bureau de poste maritime à la tête des Lacs. Si les *Canada Steamship Lines* et la *Scott Misener* donnent suite à leur projet de changer l'immatriculation de leurs navires, presque toute la flotte des Grands lacs sera très bientôt formée de navires étrangers. Cela peut arriver. Cependant, le nombre des navires d'immatriculation étrangère a certes augmenté depuis la dernière fois que j'ai soulevé la question. Beaucoup de navires étrangers font escale à la tête des Lacs. J'aimerais que le ministre des Postes étudie de nouveau cette affaire et qu'il voie s'il est encore plus nécessaire qu'il l'était, il y a plusieurs années, d'établir maintenant un bureau de poste maritime.

La dernière demande que je désire adresser au ministre des Postes est d'ordre général. Je voudrais savoir quels arguments on a invoqués relativement à certaines critiques de journaux que j'ai vues au sujet de la lettre que le sous-ministre des Postes a adressée au comité des comptes publics. Je ne peux l'identifier de façon plus précise et je ne trouve pas cette lettre ici.

Je pense que le ministre sait ce dont je parle. Sauf erreur, M. Boyle a envoyé une lettre au comité des comptes publics au sujet des critiques ou suggestions formulées par ce comité l'an dernier. La lettre laissait entendre qu'on attendait des recommandations pour faire certaines choses.

Je m'intéresse au fait que le *Star* de Toronto, par exemple, signale que la lettre de M. Boyle simplifie beaucoup trop le problème relatif au courrier de deuxième classe; elle simplifie beaucoup trop la variété des taux et la question de l'expédition de périodiques américains par la poste depuis un point au Canada.

Je ne veux pas prendre davantage le temps du comité, mais j'espère que le ministre me fournira une réponse à ces questions par lettre, comme il l'a fait dans le passé. En terminant, je tiens à dire que, si mon tuyau

n'est que pure fantaisie, tant pis. Mais j'estime qu'il y a un certain fondement à cette affaire, et j'espère seulement que le fait de l'avoir exposée au comité n'empêchera pas le ministre de s'engager dans cette voie s'il estime devoir le faire.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, je devrai répondre par lettre à beaucoup des questions de l'honorable député. Cependant, je pense devoir signaler une chose immédiatement, car cela simplifiera la situation jusqu'à un certain point.

La pression qui s'exerce aux États-Unis en vue de la hausse des taux du courrier de deuxième classe est très largement attribuable au fait que les services postaux de ce pays accusent des pertes de 500 à 800 millions de dollars par an. L'augmentation que la dette nationale a accusée au cours des dix dernières années est pour la moitié imputable aux seuls déficits des postes. Les États-Unis exercent présentement une très forte pression non seulement dans le domaine des taux du courrier de deuxième classe, mais dans celui de tous les taux.

Nous songerons sûrement à la possibilité d'établir un bureau de poste maritime à la tête des Lacs. Nous examinerons la lettre du sous-ministre des Postes. Vu qu'elle simplifie trop les choses pour l'honorable député de Port-Arthur, nous verrons à les compliquer un peu si cela peut l'aider.

M. Weichel: Je voudrais poser une question au ministre des Postes au sujet des auxiliaires engagés au moment de Noël. Si je comprends bien, des avis sont affichés pendant la période qui précède les fêtes pour demander aux intéressés de faire une demande d'emploi partiel ou à plein temps. Si quelqu'un, qui a fait une demande, mettons en 1960, est accepté et se porte de nouveau candidat en 1961, cette personne aura-t-elle la préférence? Somme toute, ce serait raisonnable, parce que ce candidat aurait déjà acquis quelque expérience en comparaison d'un autre qui n'aurait jamais fait ce travail, surtout dans les bureaux de poste où il y a encore bon nombre de boîtes dans lesquelles il faut répartir le courrier.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Pour autant que je sache, il n'y a pas de règle établie. Si j'en juge d'après mon expérience, nous préférons généralement ceux qui ont déjà occupé cet emploi et les maîtres de poste, dont l'intérêt est de voir le travail expédié d'une façon aussi compétente que possible, ont certainement tendance à engager des candidats qui ont déjà quelque expérience.